

**RAPPORT N° 00/8-74**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CESSIONS D' ACTIONS DE DEXIA (ex-CLF)**

Après y avoir été autorisé par décret en Conseil d'Etat du 15/12/1994, la Commune de Saint-Denis a acquis 220 actions Crédit Local de France.

Le Crédit Local est devenu DEXIA France en 1996. Suite à l'OPE lancé, il apparaît désormais opportun pour la Ville de céder la totalité des actions DEXIA qu'elle détient.

Pour ce faire, un ordre de bourse, établi sur la base de l'article L 2122-22 du CGCT, sera transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations afin de procéder à la vente des dites actions à un prix minimum unitaire de 1 147,93 Francs soit 175,00 Euros. Ces actions avaient été acquises en 1995 à un cours de 411,80 Francs.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**MICHEL TAMAYA**

**DELIBERATION N° 00/8-74  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 14 décembre 2000**

**OBJET**

**CESSIONS D' ACTIONS DE DEXIA (ex-CLF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Décret du Conseil d'Etat du 15 décembre 1994,

Sur le rapport n° 00/8-74 du Maire ;  
Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;  
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise la cession de 220 actions de DEXIA par la Ville et des strip VVPR pour un prix unitaire minimum de 1147,93 Francs soit 175,00 Euros, strip VVPR attaché.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Finances à mener à terme la cession de ces actions.

**ARTICLE 3**

Autorise le constat de la recette de cette opération :

- Sur le compte 272, pour la cession des titres,
- Sur le compte 764, pour la plus-value réalisée.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis le

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**